

Le petit journal des associations et institutions sociales, caritatives et humanitaires de la région dunkerquoise

NOUS SOMMES CHARLIE !



TABLE DES MATIERES

Ça s'est passé...	La solidarité contrôlée ? Et si... Les assises de la solidarité locale : regardons avant d'inventer des solutions !	Idée du mois Agenda Pensée du mois
P. 1	P. 2-3	P. 4-5-6

ÇA S'EST PASSE...

La liberté d'opinion et d'expression est l'une des premières libertés fondamentales exprimées dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. Elle est également un des fondamentaux de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ce sont les fondements mêmes de notre société qui ont été bafoués début janvier.

C'est à peine croyable. Ça s'est passé en France, à l'aube de la nouvelle année. Dans une société qui ne pensait pas pouvoir être atteinte par ce genre d'attentat qui remet en question brusquement tout ce en quoi elle croit.

Nous avons tous dans nos mémoires les exécutions perpétrées par deux hommes au nom d'une idéologie à la rédaction de Charlie Hebdo le 7 janvier dernier. L'annonce a mis toute la France en état de choc et chacun a exprimé sa peine et sa colère à sa manière.

Que deviendrait notre société privée de liberté d'expression ?

Si nous ne pouvions pas échanger et communiquer avec les autres notre pensée, l'impact et la justesse de notre liberté de penser serait anéanti. Cela revient à dire que les hommes seraient privés de leur liberté de penser s'ils ne pouvaient pas l'exprimer en public.

Ces attentats n'ont pas été commandités par Dieu mais par des extrémistes, agissant avec libre arbitre, qui veulent légitimer leurs actes barbares et inexcusables.

Extrémistes qui ont choisi de tuer.

C'est la raison pour laquelle personne ne peut rendre les musulmans responsables de ce qui s'est passé et faire le jeu de l'extrême droite.

Ne faisons pas de cette communauté l'instrument d'une vengeance. L'ennemi est ailleurs et en chacun de nous parce qu'en tant que Citoyens, garants des libertés fondamentales, nous n'avons pas été assez vigilants avec les détracteurs de ces libertés et il est de notre responsabilité à tous de redoubler de prudence face cette menace constante.

N'oublions pas que le crayon peut être bien plus efficace qu'une arme pour faire passer ses idées.

Le comité de rédaction

LA SOLIDARITE CONTROLEE ?

Le bruit a couru, entre les associations qui faisaient de l'aide alimentaire que la Banque Alimentaire du Nord prévoyait que les associations qui bénéficiaient de leur aide, leur transmettraient régulièrement le nom des personnes auxquelles elles donnent un colis alimentaire. Vérification faite auprès d'elle, il n'en est rien. Occasion de revenir sur la nécessaire discrétion à respecter dans toute action sociale.

A la fin des années 90, lorsque les associations qui faisaient de l'aide alimentaire ont décidé de mettre en commun les informations dont elles disposaient sur les personnes qui en bénéficient, elles ont convenu, à l'unanimité, de ne jamais transmettre les noms de ces personnes, voire toutes informations qui permettraient de remonter jusqu'à elles. C'est ainsi qu'elles transmettent au carrefour des solidarités, les fiches d'inscription sans nom et sans adresse préservant ainsi l'anonymat des personnes concernées.

Dans les C.C.A.S., les décisions d'aide sont prises par leur conseil d'administration. Si la situation de chaque demandeur est très exactement décrite, permettant de constater si la personne ou le ménage entre ou non dans les critères d'aide de la commune, elle est présentée de façon totalement anonyme interdisant normalement de désigner à la vue de tous, les personnes dans la difficulté.

Entre services publics, la règle est de ne jamais échanger sur les cas personnels avec d'autres personnes non tenues par le secret professionnel. L'anonymat atteint là une limite parfois peu compréhensible oubliant que les bénévoles des associations caritatives et humanitaires sont tenus au même secret,

même si celui-ci n'est pas professionnel et donc garanti par la loi. Les échanges, quand ils se font relèvent alors du « secret partagé » dont les limites sont moralement aussi fortes que le « secret professionnel ». Sans doute est-il bon de le rappeler parfois aux personnes bénévoles.

De façon générale, le secret sur le nom des personnes aidées n'est partageable que lorsque l'échange est fait sous le contrôle et à la connaissance de la personne considérée et dans le but de rendre plus pertinent l'aide que chacun ou chacune des structures concernées peuvent apporter. C'est dire qu'il ne peut se faire que dans la proximité.

Le secret du soutien solidaire doit être aussi fort que le secret médical. Il n'était donc pas possible de transmettre à la Banque alimentaire du nord ou de Landernau, comme elle en convient elle-même, le nom ou les coordonnées des personnes aidées par telle ou telle association.

Jean-Marie

ET SI...

Dans le journal du mois de décembre, nous vous faisons part d'une démarche que nous avons entreprise avec les personnes qui participent à l'Atelier de Travail Social du Carrefour des Solidarités dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local. Les participants, après nous avoir parlés des différentes initiatives qu'ils mettent en œuvre pour trouver des solutions de survie, ont imaginé des solutions pour les personnes qui vivent la précarité.

Dans la seconde partie de leur réflexion, les participants se sont mis à imaginer comment, à partir de leurs pratiques à l'échelle d'un quartier, ils pourraient l'appliquer à l'échelle d'une agglomération.

C'est ainsi qu'ils nous ont fait part d'un foisonnement d'idées que nous avons recueillies.

Et si, dans un des bâtiments appartenant à la CUD ou aux municipalités, on mettait en place une grande bourse d'échange avec un S.E.L., de la vente à bas prix et du troc ? Des personnes sans emploi et retraités avec des compétences dans certains domaines comme la gestion, l'informatique, etc, gèreraient ce bâtiment.

Ils seraient chargés de centraliser, par exemple, toutes les offres et tous les besoins dans le cadre de l'échange de compétences et de mettre les personnes en relation les unes avec les autres.

Oui, mais il faut y mettre des règles, il faut prévoir une évaluation monétaire pour que les uns et les autres aient l'équivalent de ce qu'ils proposent. Un système de points ou nous pourrions estimer qu'une heure de service équivaut à une autre heure...

Et si, on y ajoutait une halle de fruits et de légumes, négociés directement avec les agriculteurs de la région et les commerçants sur les marchés ? Pas besoin d'avoir des fruits et légumes parfaits, il y a des invendus, que ces derniers pourraient donner, voire vendre à moindre prix plutôt que les jeter et ça rendrait service à plein de personnes, parce que les cinq fruits et légumes par jour, pour le moment, avec nos ressources, ce n'est pas possible. C'est plutôt des pâtes que nous mangeons pour boucler notre budget nourriture !!

Et si, on y mettait une salle d'informatique avec du matériel exclusivement récupéré. Il y a toujours des personnes qui se débarrassent d'ordinateurs parce qu'ils achètent du neuf. Il y a des personnes sans emploi qui s'y connaissent bien en matériel informatique, ils pourraient les remettre en état.

Ensuite les personnes pourraient prendre des cours d'informatique et être aidées pour les démarches administratives en ligne, avec un bénévole, parce que maintenant, si tu ne sais pas te servir d'Internet au niveau de l'administration tu n'es rien et quand nous appelons dans les administrations maintenant ils nous renvoient sur le site Internet sans explication.

Ça pourrait même créer de l'emploi...

Propos recueillis par Sandra

LES ASSISES DE LA SOLIDARITE LOCALE : REGARDONS AVANT D'INVENTER DES SOLUTIONS !

Nous avons rencontré les responsables de l'agence d'urbanisme dans le but de voir avec eux comment ils pourraient concourir à la réussite des prochaines assises de la solidarité, dans le cadre de l'observatoire de la précarité, mis en place depuis les assises précédentes. Nous sommes arrivés à plusieurs conclusions.

1° Il convient de rendre présent le ou les points de vue des personnes qui vivent ou ont vécu la précarité pour ne pas dire la pauvreté. Cela passe par les réunions et autres ateliers déjà organisés. Cela passe aussi par la mobilisation de leurs points de vue dans l'identification des enjeux à mener. Dans un premier temps, le carrefour communique à l'AGUR les différents comptes-rendus des réunions d'atelier et de forum. Dans un deuxième temps, on peut imaginer, si c'est utile, des enquêtes semi-directives auprès de bénéficiaires des organisations du Carrefour.

2° Les productions actuelles de statistiques sont soit trop générales et lointaines des problèmes vécus ou relèvent plus de descriptions quantitatives d'activités des uns ou des autres. Il nous faudra donc clairement poser en tête les questions d'ordre stratégique qui se rapprochent de questions politiques locales.

Qui sont les personnes qui sont dans une situation de précarité ? Leur nombre, leur organisation matrimoniale, leur âge, leur territoire, etc.

Quelles sont les principales caractéristiques de leur précarité : manque de ressources, isolement familial ou social, âge, situation matrimoniale, violences subies, logement, état de santé, chômage, abandon administratif, etc. ?

Quelles sont les principaux parcours d'entrée dans la précarité, d'enlèvement ou de sortie ? Y a-t-il des caractéristiques locales ? Et après ?

3° Quelle inventivité sociale (familiale ou territoriale ou religieuse ou politique) pour empêcher le basculement et donc, soutenir les personnes le temps nécessaire ?

4° Quelles organisations accompagnent de fait les personnes vivant les précarités, leurs statuts, leurs origines, leurs filières de financement, leurs objectifs, leurs modes d'intervention, leur professionnalisation ou non, etc.

5° Quelles sont les principaux facteurs locaux, producteurs de précarité ?

Jean-Marie

IDEES DU MOIS

Martine Beuraert a rejoint il y a peu notre réseau au titre de personne qualifiée au Conseil d'Administration et fait partie du comité de rédaction du journal. Elle a souhaité s'investir en proposant des idées lecture, spectacle ou autre. C'est pourquoi nous créons une nouvelle rubrique à partir de ce mois-ci.

Traité contre l'Intolérance de Voltaire, écrit au XVIIIème siècle mais dont les sujets sont plus que jamais d'actualité.

Peut-on encore rire de tout ? de Cabu

Les gens de rien - Une histoire de la grande pauvreté en France au XX° siècle d'André Gueslin, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris Diderot. Malgré notre XXI° siècle bien entamé les questions posées restent d'actualité. Et il est toujours bon de retrouver les racines du mal pour mieux essayer de l'éradiquer.

Pour les plus jeunes :

Le racisme expliqué à ma fille de Tahar Ben Jelloun paru en 1998

AGENDA

RDV au Carrefour

Le 9 février : Collectif migrants au Carrefour des Solidarités à 17h

Le 16 février : Atelier de Travail Social au Carrefour des Solidarités à 14h30

Le 17 février : Commission Epicerie Sociale et Solidaire au Carrefour des Solidarités à 13h30

Le 25 février : Commission Aide Alimentaire au Carrefour des Solidarités à 14h30

LA PENSEE DU MOIS

«Le terrorisme vise à paralyser une société par la peur. Les terroristes amateurs font exploser les voitures. Les professionnels font grimper les chiffres du chômage.»

Maurice et Patapon - Tome 5 de Charb

Le Carrefour des solidarités, c'est 29 associations et 9 C.C.A.S.

Plus de 850 bénévoles, plus de 1000 professionnels et plusieurs milliers de citoyens pauvres.

Comité de rédaction

Thérèse Caulier, Jean-Marie Gueuret, Jean-Claude Bernier, Pierre Mulliez, Vincent Procko, Martine Beuraert, Pierre Morel, Sandra Bulteel, Stéphanie Tant

15 rue de l'Ecluse de Bergues, 59140 Dunkerque – tél : 03 28 63 70 40 – fax : 03 28 63 70 60

@ : carrefourdesolidarites@wanadoo.fr

Site : www.carrefourdesolidarites.org